

Malakoff, le 11 octobre 2019

## Décision n°2019 - 83 portant délégation de signature

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du 17 novembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense;

Vu la décision n°2015-28 du 24 avril 2015 portant organisation du siège de l'EPIDE et attributions des directions et services,

Vu la décision n°2019-82 du 11 octobre 2019 portant nomination de la directrice communication et relations avec les publics

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à Mme Martine MOËLLIC, directrice communication et relations avec les publics, à l'effet de signer au nom de la directrice générale tous actes, décisions et pièces de correspondance relevant de ses fonctions, à l'exclusion

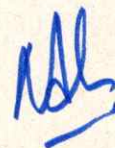
- des textes normatifs internes à l'établissement ;
- des marchés publics et des accords-cadres d'un montant supérieur à 5 000 € HT ;
- des bons de commande qui découlent d'un marché public notifié et qui sont d'un montant supérieur à 20 000 € HT.

**Art. 2.** – La décision n°2018-40 du 13 novembre 2018 est abrogée.

**Art. 3.** – La présente décision prend effet à compter du 14 octobre 2019.

**Art. 4.** – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.

La Directrice générale de l'EPIDE,



NATHALIE HANET